

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de la Ruralité, concernant **L'avenir des GAL en Wallonie**

La Wallonie comporte 21 Groupes d'Action Locale (GAL) qui s'inscrivent dans un réseau de plus de 3.000 GAL européens. Ils agissent sur un territoire rural bien défini – plusieurs communes regroupées – pour améliorer la qualité de vie des habitants à travers des projets concrets.

Le GAL est subventionné par l'Europe – via le Fonds LEADER – la Région wallonne et les partenaires locaux mais la programmation – et surtout le financement de celle-ci – à partir de 2027 reste incertaine. En effet, lors d'une précédente question parlementaire sur le sujet, vous m'aviez indiqué que le cadre financier pluriannuel n'avait pas encore été arrêté par la Commission européenne. Par conséquent, le budget alloué à la Wallonie n'était pas encore, en décembre 2025, connu.

Madame la Ministre, quelles sont les avancées dans ce dossier? La Commission s'est-elle positionnée sur le cadre financier pluriannuel? Plus globalement, quel est l'avenir des GAL au niveau wallon?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Juillet 2026]

En décembre dernier, l'honorable membre m'avait interrogée au sujet du financement des groupes d'action locale (GAL) et de la perspective qui s'ouvre au-delà de la programmation actuelle, qui s'achèvera en 2027.

Je lui avais alors indiqué que l'intervention LEADER demeurerait obligatoire dans la prochaine programmation et qu'elle faisait l'objet de dispositions spécifiques dans le projet de règlement européen. Je lui avais également précisé que le cadre financier pluriannuel n'était pas encore arrêté par la Commission européenne et que, par conséquent, l'enveloppe destinée à la Wallonie n'était pas connue, ce qui ne permettait pas encore de se prononcer sur les moyens qui pourront être consacrés aux GAL.

En janvier de cette année, elle m'a sollicitée afin de connaître l'échéance à laquelle le budget alloué à la Wallonie serait fixé. Je lui ai indiqué qu'il devrait être connu à la mi-2027. En effet, la Commission devrait arrêter les budgets nationaux d'ici la fin de l'année en cours, les discussions relatives à la répartition de l'enveloppe belge entre entités fédérées interviendront ensuite en 2027, et le Plan régional wallon, qui intégrera les GAL, sera élaboré sur cette base. Ces échéances sont les plus réalistes à ce jour, mais restent bien entendu conditionnées à la bonne avancée des différentes négociations.

Depuis cette réponse, le cadre n'a pas évolué. Elle l'aura compris: il n'est pas encore possible de se positionner sur le budget disponible pour les GAL, ni donc sur les contours précis de leur avenir, avant l'élaboration du Plan régional wallon en 2027. Cette situation ne résulte pas d'un choix politique wallon, mais du calendrier européen et des discussions nécessaires entre États membres relatives à la préparation du cadre financier de la Politique Agricole Commune 2028-2034.